



JE SUIS UN ACTEUR DU REEMPLOI, QUE DIT LA LOI?

SI

- 1- Je récupère un vélo via un éco-organisme, un centre de tri, une structure identifiée comme point de collecte,
- 2- Que j'exerce une activité de réemploi de ce vélo
- 3- Et que ce vélo présente un procédé d'identification sur le cadre

J'AI L'OBLIGATION DE REENGISTRER LE NOUVEAU PROPRIETAIRE DU VELO LORSQUE CELUI-CI EST REMIS "EN SERVICE"

POUR CELA, J'OUVRE UN COMPTE AUPRES D'UN OPERATEUR D'IDENTIFICATION AGREE

JE RECUPERE UN VELO IDENTIFIE



JE CONTRÔLE LE STATUT DU VELO

Depuis l'interface de mon opérateur d'identification, je saisis l'identifiant apposé sur le vélo, si le statut indique :

"HORS D'USAGE, RECYCLAGE ou REEMPLOI": je peux intervenir sur le vélo

JE VENDS (OU DONNE) CE VELO REEMPLOYE



J'ENREGISTRE LE NOUVEAU PROPRIETAIRE

Depuis l'interface de mon opérateur d'identification, je saisis l'identifiant apposé sur le vélo.

Les caractéristiques du vélo sont pré-renseignées, il suffit de saisir les informations personnelles du nouveau propriétaire : nom, prénom, mail, téléphone

REEMPLOYER UNIVELO HOLLING TO THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF



CAS PARTICULIERS, JE CONTRÔLE LE STATUT DU VELO ET LA RECHERCHE M'INDIQUE QU'IL EST :



JE CESSE TOUTE INTERVENTION ET JE CONTACTE LES FORCES DE L'ORDRE



J'ENCLENCHE UNE DEMANDE DE "RECHERCHE DE PROPRIETAIRE" DEPUIS L'INTERFACE DE MON OPERATEUR D'IDENTIFICATION

En cas de retour favorable du propriétaire, l'operateur d'identification libère l'identifiant immédiatement pour permettre le réemploi

En cas de non réponse du propriétaire, l'operateur d'identification libère l'identifiant dans un délai maximal de 3 mois pour permettre le réemploi